



## Compte rendu du Comité Technique du

16 octobre 2017

Syndicat National de l'Environnement  
Section Rhône Méditerranée et Corse

### Annnonce des arbitrages ministériels et conséquences sur les 11 ème programmes des Agences

Nous interrogeons le Directeur sur l'implication des DG et des comités de direction des agences, compte tenu :

- des réductions d'effectifs accrues : encore 200 postes pour les quatre prochaines années alors que nous avons seulement 120 départs à la retraite,
- des prélèvements multiples sur les budgets des agences, grevant nos interventions de 400 M € par an,
- des réflexions sur la mutualisation initiée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et maintenant amplifiée par celle menée par Bercy et élargi à tous les établissements Publics du Ministère pour « rationaliser » leur fonctionnement,
- de sortie de nos emplois de la liste des emplois dérogatoires selon des modalités inacceptables pour l'ensemble des agents, qu'il s'agisse des conditions de titularisation Sauvadet ou du blocage dans le statut actuel.

Le Directeur général a réfuté ce procès d'intention fait aux directeurs des agences et n'a pas souhaité répondre à nos interrogations. Il confirme l'inquiétude concernant l'avenir des agences de l'eau au regard des annonces et arbitrages ministériels sur les réductions d'effectifs, le cadrage budgétaire 2018 et celui du XIème programme. Le contexte a changé depuis les annonces de Nicolas Hulot aux Présidents des Comités de bassin (le 11/09/2017) : il faut ajuster les recettes pour s'adapter et cela induit une révision drastique des engagements, le plafonnement des recettes étant une nouveauté à fort impact.

Nous alertons le directeur sur le mal être occasionné par les décisions à venir sur les dernières CDA de 2017, et nous nous interrogeons sur la bonne gestion faite par l'agence.

Le Directeur général affirme que les agences doivent garder un temps d'avance sur les politiques soutenues dans le domaine de l'eau pour asseoir leur légitimité et ne pas s'entêter à poursuivre des politiques historiques (assainissement, AEP) qui ne permettraient pas de laisser la place aux nouveaux enjeux et risqueraient donc de précipiter leur disparition (faible plus-value de l'établissement par rapport à d'autres modes de financement sur ces thématiques anciennes).

### SPEEC : rendu des groupes de travail relatifs à la simplification

Pour rappel, suite à l'exercice des organigrammes cibles, la direction a mis en place quatre groupes de travail qui interrogent nos modes d'actions et missions (renoncements, politique contractuelle, système d'information, modes opératoires et redondances).

Les grands principes affichés par la direction (simplifications, renoncements et robustesse) semblent cohérents compte tenu du contexte dans lequel nous évoluons. Cependant nous soulignons une distorsion avec les propositions d'actions qui ne nous semblent pas à la hauteur des objectifs affichés

et des enjeux actuels. Le DG nous a répondu que les conclusions des GT SPEEC étaient antérieures au cadrage ministériel du 11/09 et qu'elles ne tenaient donc pas compte du nouveau contexte.

Au final, peu de pistes d'actions ambitieuses ont été proposées, que ce soit en termes de simplifications des modes opératoires, de suppression des redondances, ou de règles simples et robustes.

**Vote** : 5 abstentions

### Projet de budget 2018

Nous dénonçons :

- la réduction d'effectifs : bien que le plafond d'emploi 2018 ne soit pas encore notifié, l'objectif de réduction des ETPT serait bien supérieur aux années précédentes (presque -11 ETPT au lieu de -8 en 2017).
- les évolutions sur le plafond des redevances en baisse et dit mordant,
- la contribution pour l'AFB et son augmentation pour financer les Parcs nationaux,
- la contribution à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- la baisse des frais de fonctionnement, qui devient critique et dégrade nos conditions de travail,
- la diminution des frais de formation et de déplacement à hauteur de 8% qui met à mal l'intervention de l'Agence.

### Ajustements des organisations : DDRI

Suite à aux difficultés de recrutement d'un technicien redevance au Service Redevance Domestique, et étant donné les évolutions de missions liés à la loi Notre (plus grande complexité des dossiers), la direction propose de requalifier un poste de catégorie 3 en catégorie 2.

Nous relevons un écart entre l'organigramme-cible et la proposition actuelle de réorganisation du DDRI.

**Vote** : 5 avis favorables

### Ajustements des organisations : Délégation de Lyon

La note présentée concernant les ajustements d'organisation de la délégation de Lyon n'apporte aucun élément sur les modalités d'évaluation des transferts de charge à opérer. La note est quasiment identique à celle présentée en février 2017, à l'exception du passage d'une organisation prévoyant la suppression de deux postes en intervention à la suppression d'un poste en intervention et d'un autre sur les primes et redevances.

Il s'avère que la nouvelle organisation est déjà mise en place suite à des mobilités internes.

Le poste d'assistante de direction actuellement vacant sera ouvert, mais la fiche de poste n'est pas annexée à la note d'organisation présentée, et un poste d'assistant(e) sera supprimé au sein d'un service territorial après 2018 (remplacement possible par un CDD sur 2018).

**Vote** : 4 avis défavorables (CGT, SNE) ; 1 avis favorable (CGC)

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction.

Vos représentants SNE-FSU au CT : *Anahi BARRERA, Vivien ROSSI, Cédric FARINELLI, Fabrice CATHELIN*